

# Le harcèlement scolaire, un axe important

La lutte contre le harcèlement scolaire est un des axes prioritaires de cette rentrée. Les établissements scolaires secondaires de Granville mettent différents dispositifs en place pour contrer ce phénomène. Tous ont mis en place le plan de prévention du harcèlement et du cyberharcèlement (Phare) de l'Éducation nationale.

D'abord développé dans les collèges en 2022, ce dispositif fait, en 2023, son entrée dans les lycées. « **Nous entrons cette année dans la mesure** », atteste Lydie Croulière, proviseure au lycée Maurice-Marland. « **Une équipe de professionnels de l'établissement va être formée à la prise en charge du harcèlement pour être des référents** », explique Yann Riboulet, proviseur du lycée Julliot-La Morandière. Cette mesure inclut aussi les élèves. « **Il y a aussi des élèves qui seront référents et qui suivront une formation.** »

Le collège André-Malraux n'ayant introduit que les professionnels référents l'année passée, « **nous allons mettre des ambassadeurs du côté des élèves à partir de cette rentrée** », indique Nathalie Maulny, la principale. À l'institut Sévigné, le plan n'est pas nouveau, « **nous avons déjà mis le dispositif en place l'année dernière** ».

## Focus sur le cyberharcèlement

Un accent important est aussi fait sur la sensibilisation au cyberharcèlement. « **On démarre l'année avec une action au cinéma qui se termine autour d'un débat sur le cyberharcèlement** », annonce la principale du collège André-Malraux. Même son de cloche au lycée Julliot-La Morandière : « **Nous faisons un focus dessus. Nous allons notamment faire une séance avec le Cemea sur l'éducation aux écrans.** »

Céline AVOT.



De nombreux établissements font partie de la mesure Phare pour lutter contre le harcèlement scolaire. (Photo d'illustration.) Getty Images/iStockphoto